



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM

Intégration dans les programmes de formation et sur le marché du travail des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés, en tant que mission institutionnelle

Journées nationales de la CII, 16 et 17 novembre 2017



Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Encourager le potentiel de la main d'oeuvre existante (présente en Suisse) et développer le conseil et l'encadrement :

- Suppression de la **taxe spéciale**
 - Remplacement de l'autorisation par **une obligation d'annonce** pour l'emploi rémunéré des réfugiés et admis provisoire
 - **Annonce des réfugiés et admis provisoire demandeurs d'emploi aux ORP** Art. 53 al. 6 LEI
 - **Concrétisation des principes de base** : l'intégration se fait en premier lieu au sein des structures ordinaires (école, formation professionnelle, monde du travail, etc.)
-



Workshop: déroulement

- Quatre groupes de discussion de 14-15 personnes modérés par :
Bettina Beglinger : groupe 1
Tindaro Ferraro (F) : groupe 2
Kurt Zubler : groupe 3
Manuel Haas : groupe 4
 - 30-40 minutes de discussion
 - 20 minutes de présentation et de discussion en plénum
-



Workshop : questions

- Est-ce que l'intégration sur le marché du travail et dans le domaine de la formation des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés est ancrée dans vos structures existantes ? Si oui, sous quelle forme (stratégies, les mesures) ? Si non, pourquoi ?
 - Renforcer l'accès aux ORP – Défis et opportunités ? Effet de déplacement sur d'autres groupes cibles – une réalité ?
 - Comment motiver les employeurs à investir davantage dans l'intégration professionnelle des réfugiés et admis provisoire ? (Intérêt/ possibilité d'une coopération intercantonale voire nationale) ?
 - Demandes à la CII nationale
-